

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021 – 20H00

L'an 2021, le 22 novembre 2021 à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Martine Rossi, Maire.

Étaient présents : Martine Rossi, Agnès Montoille, Gérard Potard, Nicolas Maurice, Patricia Foucrier, Eric Guillaumain, Célia Darnay, Aurélien Thévenin, Bertrand Minard (arrivée à 20h30), Violaine Lefebvre (arrivée à 20h34).

Étaient excusés : Julie Chrétien

Étaient Absents : Néant

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mme Agnès Montoille a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 18/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

COMPTES RENDUS DE REUNION

TRAVAUX ENERGETIQUES

VOIRIE COMMUNALE

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION 2021_

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

NATURA 2000

Réunion du 04/10/2021 : la commune était représentée par Gérard Potard.

- 1- Réunion suite à la reprise d'activité après Covid.
- 2- Axe principal : plus de communication avec amélioration du site internet en cours.
- 3- Baisse des effectifs des espèces (dont sternes) en raison de deux années de crues au mauvais moment et de l'augmentation du tourisme fluvial (canoë).
- 4- Pastoralisme en hausse. Point positif pour le milieu naturel. Communication avec les éleveurs pour éviter les erreurs.
- 5- Moins de tonte sur les bords de l'eau pour un retour de la végétation et des animaux (ex : Cosne sur Loire et la Marche). Communication à élargir car incompréhension des riverains et des touristes.
- 6- Projet RAMSAR. Label international de l'UNESCO. Regroupe les zones humides dans 171 pays dont 52 sites en France.

M. Eric Guillaumain précise que les agriculteurs de Neuvy sont concernés par Natura 2000 et RAMSAR : un nouveau cahier des charges sera élaboré avec la nouvelle PAC en 2023. En ce qui concerne la préservation de la nidification, les sangliers posent problème en retournant le sable à la recherche des déchets sur les berges et les îles.

SIRVAA

Réunion du : la commune était représentée par Nicolas Maurice.

Le cabinet d'étude, en charge de l'inventaire des populations de poissons et des retenues d'eau sur l'Aubois et ses affluents, a organisé une réunion d'information avec les élus du territoire concerné afin de présenter leur travail qui va se dérouler sur 2 ans. A l'issue de cette étude, des solutions techniques et des propositions de travaux seront transmis au syndicat. Pour rappel, Neuvy est concerné par l'étude sur l'étang de Bernot.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Réunion du 01/10/2021 : la commune était représentée par Martine Rossi et Patricia Foucrier.

Mme Foucrier explique que le recensement initialement prévu en 2021 a été reporté en 2022 suite à la crise sanitaire.

POINTS IMPORTANTS A RETENIR DES REUNIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLUi - Droit de préemption Urbain :

Le droit de préemption urbain offre la possibilité à une personne publique, dans un périmètre défini, de se substituer à un acquéreur d'un bien mis en vente ou faisant l'objet d'une donation. La

collectivité peut ainsi l'acquérir en priorité, afin de réaliser une opération d'aménagement ou de constituer des réserves foncières en vue d'une opération d'aménagement. Le conseil communautaire, lors de sa séance du 28/09/2021 a décidé d'instituer le DPU dans les zones U (Urbaines) et AU (A Urbaniser) sur le territoire du PLUi.

PLUi – Servitudes d'Utilité Publique :

Les Servitudes d'Utilité Publiques sont des limitations administratives au droit de propriété instaurées par l'Etat dans un but d'intérêt général. Cela signifie pour les propriétaires, une interdiction partielle ou totale de l'exercice de leur droit de propriété pour la zone concernée.

Le Président de la Communauté de Communes a rédigé un arrêté relatif à la mise à jour du PLUi concernant les périmètres de protection des captages d'eau potable au lieu-dit des « Petites Molles ». Cet acte fait suite à l'arrêté préfectoral indiquant les nouvelles modalités de protection autour de la zone de captage.

Mme le Maire de mande à M. Eric Guillaumain, également Président SIAEP de la Vallée de Germigny d'expliquer plus en détail les périmètres de protection.

M. Eric Guillaumain indique qu'il y a plusieurs périmètres :

- Le périmètre immédiat concerne les 2 puits et s'étend sur environ 1 hectare. Le syndicat en est propriétaire.*
- Le 1er périmètre concerne la parcelle sur environ 15 hectares.*
- Le 2ème périmètre s'étend lui sur 37 hectares.*
- Le 3ème périmètre a été cassé par jugement administratif.*

Les 1er et 2ème périmètres suivent un cahier des charges strict (pas de construction, pas de pesticide...).

Le syndicat a un droit de préemption sur ces périmètres. Le but étant de mieux maîtriser le territoire autour les puits de captages.

Arrivée de M. Bertrand Minard à 20h30

REUNION TRESOR PUBLIC

Réunion du 18 octobre 2021 : la commune était représentée par Mmes Martine Rossi et Lucile Point.

Le TRF : Transferts/Restructurations/Fusion

C'est l'opération technique qui consiste à transférer la comptabilité d'un ensemble de collectivités du poste comptable de la Trésorerie de Sancoins vers le poste comptable du SGC de St Amand (Service de Gestion Comptable) . Les opérations sont programmées sur les week-end de janvier et février 2022 par la DGFIP. La communication de la date officielle du TRF sera connue début décembre.

La fermeture de la trésorerie de Sancoins est prévue le 7 décembre 2021. Une affiche sera préparée par la trésorerie et transmise aux mairies et aux Communautés de communes. La réception sur RDV des élus, secrétaires ou régisseurs sera toujours possible.

Un travail de fond en comptabilité est à prévoir courant décembre et janvier. Au 1^{er} janvier, la responsabilité du comptable est transférée au comptable du SGC de St Amand, Mme Murielle Bourgoignon.

Le rôle du CDL : Conseiller des Décideurs Locaux

Mme Chouly garde son rôle de conseillère auprès des Maires. Son territoire opérationnel couvre la CDC 3 Provinces à Sancoins, la CDC des Portes du Berry à Jouet, la CDC du Pays de Nérondes, et la CDC Berry Loire Vauvise à Sancergues.

Ses compétences sont les suivantes:

- Le conseil budgétaire et comptable
 - Le conseil financier
 - Le conseil fiscal
 - Le conseil économique et patrimonial
- Le conseil en ré-ingénierie des processus

Arrivée de Mme Violaine Lefebvre à 20h34

TRAVAUX ENERGETIQUES – MAIRIE ET ECOLE

Mme le Maire rappelle l'avancement du projet d'amélioration énergétique de la mairie et de l'école:

- La société Energio a réalisé les études thermiques des bâtiments le 7 juillet 2021.
- La commune a adhéré au Conseil en Énergie Partagé (CEP) du SDE 18 (Syndicat D'Énergie du Cher) par délibération du 28 juin 2021. Le travail du technicien du SDE 18 est de conseiller la commune sur les études et le suivi des travaux.
- Le 29 septembre 2021, le Conseil municipal a choisi les scénarios énergétiques avec un système de pompe à chaleur air/eau pour la mairie et l'école. Ceux-ci permettraient aux bâtiments de gagner une classe énergie / climat tout en maîtrisant les coûts.

Mme le Maire explique que le choix d'un architecte doit se faire en amont des consultations d'entreprises. Les montants estimatifs des travaux se montent à 46 600 € TTC pour l'école et 35 400 € TTC pour la mairie, soit un total de 82 000 € TTC. Elle présente les offres reçues en mairie:

ENTREPRISE	DESCRIPTION	PRIX
ENERGIO	Avant projet ; élaboration du dossier ; consultation des entreprises ; accompagnement durant l'appel d'offres ; suivi du marché de travaux ; opérations préalables à la réception	Projet école : 12 600.00 € TTC Projet mairie : 11 220.00 € TTC Si projet commun : 15 250.00 € TTC
PICHON	Réponse négative	
ARKEDIF	Réponse négative	
ESPACE-PLURIEL	Pas de retour	
PASCAL MALLARD	Réponse négative	

Au vu du peu de réponse et du montant très élevé du devis d'Energio, Mme le Maire va demander des devis complémentaires.

Mme Violaine Lefebvre demande à participer au montage du projet.

Mme Rossi tiendra Mme Lefebvre au courant des prochaines rencontres et réunions pour qu'elle puisse y prendre part.

VOIRIE COMMUNALE

DELIBERATION 2021_32

Mme le Maire rappelle que lors de l'ancien Conseil municipal les élus ont délibéré comme suit :

- Choix du devis de la société Boudot pour un montant de 2 475.60 € TTC si le devis correspond aux préconisations du CIT.
- Choix du devis de la société TP Amognes pour un montant de 3 996.00 € TTC si le devis de la société Boudot ne correspond pas aux préconisations du CIT.

Après renseignements pris auprès de l'entreprise Boudot, un nouveau devis a été reçu en mairie. Cependant, le montant de celui-ci est supérieur à la délibération des élus au vu de l'inscription d'une buse en béton armé à la place d'une buse PVC. Ainsi, le devis suivant les prescriptions du CIT est d'un montant de 2 625.60 €, soit 150.00 € de plus que le devis initial. Le montant restant bien inférieur aux autres offres, Mme le Maire propose au Conseil de reprendre une délibération avec les nouveaux montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CHOISI** le devis de la société Boudot pour un montant de 2 625.60 € TTC.
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander une demande de subvention au Département.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Syctom :

Mme le Maire donne les nouvelles modalités de tri qui entreront en vigueur au 1er janvier 2022. Les sacs jaunes recevront tous les plastiques (pots de yaourts, emballage de jambon...)

Bornes incendies :

Mme le Maire informe que des travaux d'entretien seront réalisés sur les bornes incendies. Le coût étant assez important les réparations se feront au fil de l'eau. En premier lieu, la borne du lieu-dit de la Feuillie sera remplacée ainsi que le capot de la borne incendie du Bourg.

Fleurissement :

M. Jean-Pierre Foucault, agent ASER, travaille au fleurissement de la commune depuis de nombreuses années. Mme Patricia Foucrier demande si la commune peut prévoir un présent pour son départ à la retraite qui aura lieu en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 16 minutes.

Signatures :